

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26038297

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DE LIEGE, DIVISION ARLON

09 MARS 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0685 932 035

Nom

(en entier) : **SOCIETE ARDENNAISE D'EMBOUTEILLAGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Achouffe 32, 6666 Houffalize**

**Objet de l'acte : Rectification du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2025 -
Nom du représentant du commissaire**

Extrait des décisions écrites des actionnaires du 23 février 2026:

Les actionnaires décident de rectifier le procès-verbal de l'assemblée générale mentionnée ci-dessus du 24 juin 2025 comme suit :

Le paragraphe « DECIDE, de nommer la société à responsabilité limitée De Roover & Partners Bedrijfsrevisoren, 3150 Haacht, Rijmenamsesteenweg 290, TVA BE 0693.967.791, RPM Leuven, avec Monsieur André Schouteet comme représentant permanent, réviseur d'entreprises, comme commissaire pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. » est supprimée et remplacée par la paragraphe correcte suivante :

« DECIDE, de nommer la société à responsabilité limitée De Roover & Partners Bedrijfsrevisoren, 3150 Haacht, Rijmenamsesteenweg 290, TVA BE 0693.967.791, RPM Leuven, avec Monsieur Guy De Roover comme représentant permanent, réviseur d'entreprises, comme commissaire pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. »

Pour extrait conforme.

Lema SRL

ayant comme représentant permanent

Michel Moortgat

Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).